

Les femmes se montrent plus attentives que les hommes à leur prévoyance et à leurs placements



Albert Gallegos*

Différentes études réalisées en Suisse et en Europe montrent que les femmes auraient une approche particulière en matière de gestion de leur patrimoine et de leur carrière. L'indépendance financière arrive en tête du classement de leurs objectifs, avant le désir de fonder une famille. En cas de doute, une femme fait confiance à son intuition (l'intuition féminine n'est pas un mythe!) et elle recherche l'information, plutôt que de suivre le «tuyau» d'un ou d'une amie.

La carrière des femmes s'apparente à un grand écart entre famille et vie professionnelle. C'est la raison pour laquelle celles-ci, confrontées à de telles situations, accordent beaucoup d'importance à la flexibilité de l'épargne et au rendement sur le long terme.

Par rapport au risque, une femme recherche la sécurité dans ses placements. Elle n'est pas en quête de rendements mirobolants mais d'une meilleure préparation de son avenir. En matière d'investis-

tissement, alors que chez les hommes, les actions et les titres dominent dans les portefeuilles, une femme sur trois mise sur des valeurs plus stables et moins volatiles pour garantir son avenir financier.

Une étude révèle que la plupart des femmes ont conscience que leur couverture retraite sera à peine suffisante pour satisfaire leurs propres exigences financières. Les femmes disposent d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes et ont davantage de lacunes dans la planification de leur épargne. Ceci est dû à la maternité, la prise en charge de l'éducation des enfants, le divorce,

Une femme sur trois mise sur des valeurs plus stables et moins volatiles pour garantir son avenir financier

etc. Ces études montrent aussi qu'une femme adapte, mieux que les hommes, sa stratégie de placement individuelle aux différentes phases de sa vie.

Afin de mieux comprendre les besoins particuliers des femmes, les questions à se poser et d'apporter une réponse à chaque étape, suivons Laura (prénom fictif) tout

au long de son cycle de vie adulte, qui se divise en quatre phases.

Entre 20 et 30 ans, c'est l'époque de la consommation. Laura a terminé ses études, se fait plaisir et voyage. Elle vient de commencer une activité lucrative et l'épargne n'est pas son souci principal. Il serait toutefois bon qu'elle mette de l'argent de côté. Si elle économisait seulement 100 francs par mois dans un fonds de placement, selon son profil d'investisseur, par exemple dynamique (86% en actions), au bout de 10 ans elle aurait économisé 17 800 francs. Après 20 ans elle aurait 51 000 francs déjà! En matière de prévoyance, le risque principal à couvrir est sans conteste celui de l'invalidité.

La phase d'investissement prend place vers la trentaine et c'est à cet âge que Laura se marie (en moyenne dans notre pays une femme se marie à 28,7 ans), elle continue à travailler jusqu'à la naissance de son premier enfant. Comme dans la plupart des couples, c'est elle qui arrête son activité professionnelle pour s'en occuper. Elle doit choisir entre une banque ou une assurance, pour déposer l'épargne de sa caisse de pension. Comme elle aimerait utiliser ce capital pour acheter un appartement dans environ 5 ans, il est raisonnable qu'elle le place sur un compte lié à un fonds défensif (20% en actions), afin d'optimiser le rende-

ment. Deux ans plus tard, son deuxième enfant voit le jour. Laura vient de dépasser la moyenne de 1,48 enfant par femme en Suisse!

Elle et son mari achètent un appartement et font maintenant partie des 34% d'Helvètes propriétaire de leur maison. Pour ce faire, le couple a utilisé la totalité de l'épargne de leur caisse de pension.

Après 14 ans de mariage, Laura divorce (comme 52% des Suisses). Elle doit maintenant faire face à différents choix. Qui aura la garde des enfants? Qui conservera l'appartement? Est-ce que la pension alimentaire ajoutée à son salaire (elle avait repris un travail à 60%) sera suffisante? Fiscalement, a-t-elle intérêt à augmenter son temps de travail? Doit-elle racheter des années de couverture dans sa caisse de pension ou investir dans un produit financier et effectuer ce rachat seulement 5 ans avant la retraite?

Entre 45 et 60 ans vient le temps de l'investissement et de la planification. Trois ans après son divorce, Laura qui vit en concubinage avec Pierre, lui aussi divorcé, décide de se remarier (comme 49% des femmes divorcées). Sa «famille recomposée» compte 3 enfants en tout.

Le mari de Laura est un grand sportif amateur et, selon ses propos, il prend trop de risques. De plus, il voyage souvent pour son

travail. Pour cette raison et vu qu'ils payent beaucoup d'impôts, il est urgent qu'ils demandent un check-up de leur prévoyance. Elle souhaite approfondir les questions suivantes: quelles sont les prestations que le couple obtiendrait en cas d'invalidité ou de décès? Laura aimerait aussi faire le point sur sa future retraite. En effet, comme elle était divorcée, elle souhaite «rattraper» tout ce

Les femmes n'ont pas besoin de produits financiers ou de prévoyance «féminins», mais de conseils

qu'elle aurait perdu lors des phases précédentes de sa vie.

A 50 ans Laura reçoit une avance sur son héritage. Elle fait partie des 64% des personnes qui héritent après cet âge! Elle ne sait pas si elle doit racheter sa caisse de pension, amortir son prêt hypothécaire ou tout simplement investir cet argent pour optimiser ses placements. Elle aimerait également aider ses enfants à bien démarrer dans la vie! Le meilleur conseil qu'on peut lui donner est de privilégier le rachat d'années de cotisation manquantes de sa caisse de pension, compte tenu de l'avantage fiscal que cela procure.

Dès 60 ans, une phase de con-

sommation recommence. Laura a pu économiser et elle espère commencer sa retraite dès que possible. Par contre, elle ne sait pas si elle doit prendre le capital ou la rente de sa caisse de pension. Son mari souhaite prendre le capital et le gérer lui-même. Laura n'est pas d'accord mais elle souhaite savoir dans quel cas il faut privilégier une de ces deux possibilités. Elle est consciente qu'en principe elle survivra à son mari.

En effet, l'espérance de vie d'une femme après la retraite est de 21,8 ans alors que celle d'un homme est de 18,3 ans. Il lui faut alors déterminer son budget à la retraite. Si elle a la chance de constater que les revenus provenant de son AVS et de sa caisse de pension seront supérieurs à ce dernier, il lui faut demander le paiement du surplus de capital, celui qui correspond à la rente excédentaire. Si elle a la malchance d'être en mauvaise santé, elle devrait demander le paiement de la totalité de son capital et renoncer à sa rente.

Les femmes n'ont pas besoin de produits financiers ou de prévoyance «féminins», mais de conseils qui tiennent compte de leur particularité tout au long de leur cycle de vie. Dans ce sens, seule une vision globale de leur situation peut leur apporter la meilleure solution.

*Juriste/MBA-HEC Unil
Département Conseil patrimonial et prévoyance BCGE.